



Bureau de l'ombudsman des contribuables

Autorisation de divulguer

Ne fournissez **AUCUN** renseignements personnels tels que votre numéro d'assurance sociale, votre numéro d'entreprise ou tout autre renseignement personnel qui n'est pas demandé.

Partie 1 – Identification

Numéro du dossier (tel que fourni par le Bureau de l'ombudsman des contribuables) : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Partie 2 – Consentement à divulguer des renseignements

Je comprends qu'au cours de l'examen de ma plainte, le Bureau de l'ombudsman des contribuables (BOC) pourrait devoir partager mes renseignements avec l'Agence du revenu du Canada (ARC). Ceci inclut mon formulaire de plainte, toute documentation à l'appui et toute information additionnelle fournie au BOC, et je consens à une telle divulgation. Je consens à ce que le BOC transmette ma plainte et les renseignements et documents susmentionnés au programme de rétroaction lié au service de l'ARC pour un examen si ma plainte n'a pas déjà été traitée par le programme de rétroaction lié au service de l'ARC. Je comprends aussi que l'ARC pourrait également devoir partager des renseignements avec le BOC aux fins de l'examen de ma plainte par le BOC, et je consens à une telle divulgation.

Année Mois Jour

Signature du plaignant (ou, représentant autorisé, si une corporation ou une organisation, ou la signature d'exécuteur)

Partie 3 – Envoi du formulaire

Vous pouvez nous envoyer le formulaire rempli par :

Télécopieur : **1-866-586-3855** ou **1-418-566-0321**

Courriel : info@oto-boc.gc.ca (veuillez indiquer votre numéro de dossier dans l'object)

Courrier : Bureau de l'ombudsman des contribuables

171 rue Slater bureau 1000

Ottawa ON K1P 5H7

Canada

Avis de confidentialité

Les renseignements personnels sont recueillis en vertu du pouvoir délégué à l'ombudsman en vertu d'un décret en conseil C.P. 2020-0723 et sert à évaluer et à traiter les plaintes. Les renseignements seront partagés avec l'Agence du revenu du Canada aux fins de règlement des plaintes en vertu des ententes d'échange de renseignements existantes et peuvent également être utilisés à des fins de suivi et d'évaluation.

Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les personnes ont le droit d'accéder à leurs renseignements personnels, de demander des corrections ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada au sujet du traitement des renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels de l'ombudsman des contribuables, ARC PPU 222, sur Info Source au canada.ca/arc-info-source.